

Proposition de motion

(2611-A)

Munitions dans la rade : un assainissement rapide et complet est indispensable !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la présence de 150 à 1000 tonnes de munitions immergées dans la partie genevoise du Léman ;
- le captage de 80% de l'eau potable genevoise dans cette partie du lac ;
- les réponses du Conseil d'Etat aux questions QUE 642 et 1194 indiquant que les munitions étaient enfouies sous plusieurs dizaines de centimètres de sédiments lacustres, empêchant tout risque à son sens ;
- la découverte par l'association Odysseus 3.1 de caisses de munitions éventrées, posées sur le sol du lac, nullement enfouies ;
- les recherches scientifiques récentes, notamment de l'UNIGE, sur ces questions ;
- les risques pour l'environnement, la sécurité et la santé publique causés par ces munitions en pleine corrosion qui, tôt ou tard, libéreront leur contenu, explosif ou chimique, causant par là une pollution à grande échelle ;
- l'actuelle inaction du Conseil d'Etat quant à la cartographie et l'inventaire de ces munitions ;
- le refus actuel du Conseil d'Etat d'assainir ses sites,

invite le Conseil d'Etat

- à cartographier précisément l'ensemble des emplacements des munitions immergées ;
- à fournir un rapport détaillé au Grand Conseil contenant notamment la liste des munitions, l'analyse de leur nature (types et contenu), une étude de leur dangerosité par type et les mesures de surveillance à mettre en place d'ici à l'assainissement effectif ;
- sur la base des renseignements fournis par la cartographie et le rapport, à entreprendre l'assainissement des sites.